

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS  
RESUMES (non audités)**

**1<sup>er</sup> avril 2009 – 30 septembre 2009**

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b> (retraité)
<b>Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6</b>	<b>10 775</b>	<b>12 959</b>
Autres produits de l'activité		3	2
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>10 778</b>	<b>12 961</b>
Charges externes	<b>7</b>	(6 794)	(7 661)
Frais de personnel	<b>8</b>	(3 691)	(3 682)
Impôts et taxes		(124)	(129)
Amortissements	<b>9</b>	(833)	(806)
Dépréciations et provisions	<b>9</b>	(13)	(66)
Autres produits et charges	<b>10</b>	134	(2)
<b>Résultat d'exploitation courant</b>		<b>(543)</b>	<b>615</b>
Cessions de matériels aéronautiques		2	6
Ecarts d'acquisition négatifs	<b>11</b>	-	16
Autres produits et charges non courants	<b>11</b>	(77)	1
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>(618)</b>	<b>638</b>
Coût de l'endettement financier brut	<b>12</b>	(186)	(187)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>12</b>	60	166
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(126)</b>	<b>(21)</b>
Autres produits et charges financiers	<b>12</b>	(51)	(427)
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>		<b>(795)</b>	<b>190</b>
Impôts	<b>13</b>	241	(12)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(554)</b>	<b>178</b>
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	<b>14</b>	(19)	4
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(573)</b>	<b>182</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(573)</b>	<b>182</b>
- Part du Groupe		<b>(573)</b>	<b>179</b>
- Intérêts minoritaires		-	3
Résultat net – Part du Groupe par action (en euros)			
- de base	<b>15</b>	(1,95)	0,61
- dilué	<b>15</b>	(1,95)	0,58

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<b>30 septembre 2009</b>	<b>30 septembre 2008 (retraité)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(573)</b>	<b>182</b>
<b>Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Variation de la juste valeur portée en capitaux propres	6	(5)
Variation de la juste valeur transférée en résultat	-	-
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en capitaux propres	726	1 380
Variation de la juste valeur transférée en résultat	452	(741)
<b>Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
<b>Variation de la réserve de conversion</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>
<b>Impôt sur les éléments portés directement en capitaux propres</b>		
Produit (charge) porté(e) en capitaux propres	(360)	(189)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>831</b>	<b>446</b>
<b>Résultat global</b>	<b>258</b>	<b>628</b>
<b>- Part du groupe</b>	<b>255</b>	<b>618</b>
<b>- Intérêts minoritaires</b>	<b>3</b>	<b>10</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

## BILAN CONSOLIDÉ (non audité)

<b>Actif</b> <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30 septembre 2009</b>	<b>31 mars 2009</b>
Goodwill		400	400
Immobilisations incorporelles		582	559
Immobilisations aéronautiques	<b>16</b>	11 947	12 125
Autres immobilisations corporelles	<b>16</b>	2 286	2 313
Titres mis en équivalence		446	446
Actifs de pension		2 609	2 499
Autres actifs financiers ( <i>dont 679 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières au 30 septembre 2009 et 740 millions d'euros au 31 mars 2009</i> )		875	938
Impôts différés		748	811
Autres débiteurs		489	629
<b>Actif non courant</b>		<b>20 382</b>	<b>20 720</b>
Actifs détenus en vue de la vente		103	93
Autres actifs financiers ( <i>dont 302 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières et de placements entre 3 mois et 1 an au 30 septembre 2009 et 538 millions d'euros au 31 mars 2009</i> )		338	580
Stocks et encours		574	527
Créances clients		2 115	2 038
Créances d'impôt société		-	2
Autres débiteurs		835	1 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 615	3 748
<b>Actif courant</b>		<b>7 580</b>	<b>8 053</b>
<b>Total actif</b>		<b>27 962</b>	<b>28 773</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

## BILAN CONSOLIDÉ (non audité) (suite)

<b>Passif et capitaux propres</b> <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30 septembre 2009</b>	<b>31 mars 2009</b>
Capital	<i>17.1</i>	2 552	2 552
Primes d'émission et de fusion		765	765
Actions d'autocontrôle		(110)	(124)
Réserves et résultat	<i>17.2</i>	2 767	2 429
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>5 974</b>	<b>5 622</b>
Intérêts minoritaires		56	54
<b>Capitaux propres</b>		<b>6 030</b>	<b>5 676</b>
Provisions et avantages du personnel	<i>18</i>	1 326	1 334
Dettes financières	<i>19</i>	8 448	7 864
Impôts différés		418	339
Autres créditeurs	<i>20</i>	1 464	2 170
<b>Passif non courant</b>		<b>11 656</b>	<b>11 707</b>
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente		3	7
Provisions	<i>18</i>	550	480
Dettes financières	<i>19</i>	1 687	1 353
Dettes fournisseurs		1 911	1 887
Titres de transports émis et non utilisés		2 011	2 131
Programmes de fidélisation		867	917
Dettes d'impôt société		12	11
Autres créditeurs	<i>20</i>	3 121	4 322
Concours bancaires		114	282
<b>Passif courant</b>		<b>10 276</b>	<b>11 390</b>
<b>Total passif</b>		<b>21 932</b>	<b>23 097</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>27 962</b>	<b>28 773</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non auditée)

En millions d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Au 31 mars 2008 (retraité)</b>	<b>300 219 278</b>	<b>2 552</b>	<b>765</b>	<b>(119)</b>	<b>6 702</b>	<b>9 900</b>	<b>75</b>	<b>9 975</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	(5)	(5)	-	(5)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	447	447	6	453
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(3)	(3)	1	(2)
Résultat de la période	-	-	-	-	179	179	3	182
<b>Résultat global</b>	-	-	-	-	<b>618</b>	<b>618</b>	<b>10</b>	<b>628</b>
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	15	15	-	15
Dividendes distribués	-	-	-	-	(171)	(171)	(3)	(174)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	3	-	3	-	3
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	(17)	(17)
<b>Au 30 septembre 2008 (retraité)</b>	<b>300 219 278</b>	<b>2 552</b>	<b>765</b>	<b>(116)</b>	<b>7 164</b>	<b>10 365</b>	<b>65</b>	<b>10 430</b>
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>300 219 278</b>	<b>2 552</b>	<b>765</b>	<b>(124)</b>	<b>2 429</b>	<b>5 622</b>	<b>54</b>	<b>5 676</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	6	6	-	6
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	825	825	3	828
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Résultat de la période	-	-	-	-	(573)	(573)	-	(573)
<b>Résultat global</b>	-	-	-	-	<b>255</b>	<b>255</b>	<b>3</b>	<b>258</b>
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	14	14	-	14
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
OCEANE	-	-	-	-	69	69	-	69
Titres d'autocontrôle	-	-	-	14	-	14	-	14
<b>Au 30 septembre 2009</b>	<b>300 219 278</b>	<b>2 552</b>	<b>765</b>	<b>(110)</b>	<b>2 767</b>	<b>5 974</b>	<b>56</b>	<b>6 030</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</b>			<b>(retraité)</b>
Résultat net – part du groupe		(573)	179
Intérêts minoritaires		-	3
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation		846	872
Dotations nettes aux provisions financières		7	16
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		-	(23)
Résultat sur cessions de filiales et participations		(1)	(8)
Reprise de la provision pour enquête cargo	<b>18</b>	-	(225)
Résultats non monétaires sur instruments financiers		(14)	361
Ecarts de change non réalisés		(48)	(3)
Ecarts d'acquisition négatifs	<b>11</b>	-	(16)
Résultats des sociétés mises en équivalence		19	(4)
Impôts différés		(239)	(5)
Autres éléments non monétaires		(24)	(91)
<b>Sous-total</b>		<b>(27)</b>	<b>1 056</b>
(Augmentation) / diminution des stocks		(62)	(58)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(106)	(66)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		63	136
Variation des autres débiteurs et créditeurs		(613)	98
<b>Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>(745)</b>	<b>1 166</b>
Acquisitions de filiales et participations		(15)	(11)
Investissements corporels et incorporels		(1 095)	(1 120)
Cessions de filiales et participations		-	4
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		523	123
Dividendes reçus		3	3
Diminution (augmentation) nette des placements entre 3 mois et 1 an		241	(297)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>		<b>(343)</b>	<b>(1 298)</b>
Emissions de nouveaux emprunts		1 449	496
Remboursements d'emprunts		(110)	(203)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(234)	(357)
Nouveaux prêts		(31)	(22)
Remboursements des prêts		54	74
Dividendes distribués		(1)	(174)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>		<b>1 127</b>	<b>(186)</b>
<b>Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants</b>		<b>(4)</b>	<b>2</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>35</b>	<b>(316)</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture		3 466	4 209
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture		3 501	3 893
Impôts sur les bénéfices payés (flux provenant de l'exploitation)		5	(48)
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(167)	(177)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		49	150

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS  
RESUMES (non audités)**

**1<sup>er</sup> avril 2009 – 30 septembre 2009**



## 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie fonctionnelle du groupe est l'euro.

## 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 661 millions d'euros. Les caractéristiques de cette OCEANE sont décrites dans la note 19.

## 3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. Principes comptables

#### Principes de préparation des états financiers consolidés résumés et référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2009, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 mars 2009 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 septembre 2009 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés résumés et sont présentés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 31 mars 2009.

Les états financiers consolidés résumés au 30 septembre 2009 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe aux états financiers consolidés de l'exercice 2008-09, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables pour le groupe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 18 novembre 2009.

#### Evolution du référentiel comptable

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » est appliquée pour la première fois au 30 septembre 2009. L'entrée en application de cette norme est sans incidence sur les comptes consolidés du groupe, les secteurs présentés antérieurement selon la norme IAS 14 répondant à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Le groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs d'activité « passage », « fret », « maintenance » et « autres ». Par ailleurs, il a été jugé pertinent de maintenir une information géographique.

La norme IAS 1 révisée est également appliquée pour la première fois au 30 septembre 2009. Le groupe a choisi l'option de présenter la performance en deux états : un compte de résultat et un état du résultat global. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

## **3.2. Méthodes d'évaluation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés semestriels**

### **Saisonnalité de l'activité**

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant sont caractérisés par une saisonnalité liée à un haut niveau d'activité sur le premier semestre de l'exercice. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux normes IFRS, le chiffre d'affaires et les charges attachées sont reconnus sur leur période de réalisation.

### **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

## **3.3. Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés semestriels résumés conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels résumés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe, décrites en note 3 de l'annexe des comptes consolidés du 31 mars 2009, concernent :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- les immobilisations corporelles et incorporelles,
- les immobilisations financières,
- les impôts différés actifs,
- le programme de fidélisation *Flying Blue*,
- les provisions.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les comptes consolidés semestriels ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs courants et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, i.e. les actifs non courants, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

## 4. RETRAITEMENT DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2008

Le groupe a appliqué la nouvelle interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation » à compter de la clôture annuelle au 31 mars 2009. Ce texte étant d'application rétrospective, les comptes consolidés au 30 septembre 2008 ont été retraités afin de permettre la comparaison.

## 5. VARIATION DE PERIMETRE

Le compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2008-09 incluait le groupe Martinair mis en équivalence à hauteur de 50%.

Suite à l'acquisition des 50% complémentaires au 31 décembre 2008, le compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2009 intègre le groupe Martinair à 100%.

Afin de permettre la comparaison, un compte de résultat pro forma au 30 septembre 2008, intégrant le groupe Martinair, est présenté ci-après.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2008</b>
	<b>(pro forma)</b>
<b>Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</b>	
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>13 447</b>
Charges externes	(8 057)
Frais de personnel	(3 754)
Impôts et taxes	(129)
Amortissements	(847)
Dépréciations et provisions	(66)
Autres produits et charges	(2)
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>592</b>
Cessions de matériels aéronautiques	6
Ecarts d'acquisition négatifs	16
Autres produits et charges non courants	18
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>632</b>
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	(458)
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>	<b>174</b>
Impôts	(2)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>172</b>
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>179</b>
<b>Résultat net</b>	
- Part du groupe	<b>176</b>
- Intérêts minoritaires	3

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

### Information par secteur d'activité

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

**Passage** : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

**Fret** : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

**Maintenance** : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

**Autres** : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et du transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent au résultat d'exploitation courant. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

## **Information par secteur géographique**

Les activités du groupe sont réparties en cinq zones géographiques :

- Europe et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique des ventes.

## **6.1. Informations par secteur d'activité**

- **Semestre clos le 30 septembre 2009**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Passage</b>	<b>Fret</b>	<b>Maintenance</b>	<b>Autres</b>	<b>Non répartis</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires total	8 795	1 122	1 488	1 135	-	12 540
Chiffre d'affaires inter secteurs	(438)	(7)	(1 002)	(318)	-	(1 765)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>8 357</b>	<b>1 115</b>	<b>486</b>	<b>817</b>	-	<b>10 775</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>(353)</b>	<b>(344)</b>	<b>68</b>	<b>86</b>	-	<b>(543)</b>
Résultat des activités opérationnelles	(353)	(344)	68	86	(75)	(618)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(19)	(19)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(177)	(177)
Impôts	-	-	-	-	241	241
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(353)</b>	<b>(344)</b>	<b>68</b>	<b>86</b>	<b>(30)</b>	<b>(573)</b>

Le chiffre d'affaires externe comprend le chiffre d'affaires du groupe Martinair pour un montant de 268 millions d'euros. Il se répartit à hauteur de 190 millions d'euros sur l'activité fret, 3 millions d'euros sur l'activité maintenance et 75 millions d'euros sur l'activité autres.

Le résultat d'exploitation courant comprend le résultat d'exploitation du groupe Martinair pour un montant de (50) millions d'euros. Il se répartit à hauteur de (42) millions d'euros sur l'activité fret, 3 millions d'euros sur l'activité maintenance et (11) millions d'euros sur l'activité autres.

Le résultat des activités opérationnelles comprend le résultat des activités opérationnelles du groupe Martinair pour un montant de (101) millions d'euros. Il se répartit à hauteur de (42) millions d'euros sur l'activité fret, 3 millions d'euros sur l'activité maintenance et (11) millions d'euros sur l'activité autres, un montant de (51) millions d'euros figurant dans la colonne « non répartis ».

- **Semestre clos le 30 septembre 2008 (retraité)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 669	1 554	1 420	1 098	-	14 741
Chiffre d'affaire inter secteurs	(485)	(9)	(953)	(335)	-	(1 782)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>10 184</b>	<b>1 545</b>	<b>467</b>	<b>763</b>	-	<b>12 959</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>473</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>83</b>	-	<b>615</b>
Résultat des activités opérationnelles	473	22	37	83	23	638
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	4	4
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(448)	(448)
Impôts	-	-	-	-	(12)	(12)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>473</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>83</b>	<b>(433)</b>	<b>182</b>

## 6.2. Informations par secteur géographique

### Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- **Semestre clos le 30 septembre 2009**

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	5 204	192	577	1 320	659	7 952
Autres recettes passage	298	5	31	27	44	405
<b>Total passage</b>	<b>5 502</b>	<b>197</b>	<b>608</b>	<b>1 347</b>	<b>703</b>	<b>8 357</b>
Transport de fret	474	14	98	181	284	1 051
Autres recettes fret	29	2	5	15	13	64
<b>Total fret</b>	<b>503</b>	<b>16</b>	<b>103</b>	<b>196</b>	<b>297</b>	<b>1 115</b>
Maintenance	465	-	-	21	-	486
Autres	792	12	13	-	-	817
<b>Total</b>	<b>7 262</b>	<b>225</b>	<b>724</b>	<b>1 564</b>	<b>1 000</b>	<b>10 775</b>

Le chiffre d'affaires par origine des ventes du groupe Martinair sur l'activité fret se répartit à hauteur de 79 millions d'euros sur la zone « Europe, Afrique du Nord », 2 millions d'euros sur la zone « Antilles, Caraïbes, Guyane, Océan Indien », 25 millions d'euros sur la zone « Afrique, Moyen-Orient », 51 millions d'euros sur la zone « Amériques, Polynésie » et 33 millions d'euros sur la zone « Asie, Nouvelle Calédonie ».

Le chiffre d'affaires par origine des ventes du groupe Martinair sur l'activité maintenance se répartit à hauteur de 3 millions d'euros sur la zone « Europe, Afrique du Nord ».

Le chiffre d'affaires par origine des ventes du groupe Martinair sur l'activité autres se répartit à hauteur de 75 millions d'euros sur la zone « Europe, Afrique du Nord ».

- **Semestre clos le 30 septembre 2008 (retraité)**

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	6 538	217	619	1 525	809	9 708
Autres recettes passage	362	24	21	29	40	476
<b>Total passage</b>	<b>6 900</b>	<b>241</b>	<b>640</b>	<b>1 554</b>	<b>849</b>	<b>10 184</b>
Transport de fret	706	16	94	191	449	1 456
Autres recettes fret	53	2	4	14	16	89
<b>Total fret</b>	<b>759</b>	<b>18</b>	<b>98</b>	<b>205</b>	<b>465</b>	<b>1 545</b>
Maintenance	462	-	-	-	5	467
Autres	743	12	8	-	-	763
<b>Total</b>	<b>8 864</b>	<b>271</b>	<b>746</b>	<b>1 759</b>	<b>1 319</b>	<b>12 959</b>

## Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Semestre clos le 30 septembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	3 106	566	1 202	1 901	1 177	7 952
Transport de fret	29	77	216	352	377	1 051
<b>Total</b>	<b>3 135</b>	<b>643</b>	<b>1 418</b>	<b>2 253</b>	<b>1 554</b>	<b>9 003</b>

Le chiffre d'affaires par destination du groupe Martinair concernant le « transport fret » se répartit à hauteur de 3 millions d'euros sur la zone « Europe, Afrique du Nord », 6 millions d'euros sur la zone « Antilles, Caraïbes, Guyane, Océan Indien », 55 millions d'euros sur la zone « Afrique, Moyen-Orient », 89 millions d'euros sur la zone « Amériques, Polynésie » et 32 millions d'euros sur la zone « Asie, Nouvelle Calédonie ».

- Semestre clos le 30 septembre 2008 (retraité)

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
Passage régulier	3 849	637	1 329	2 354	1 539	9 708
Transport de fret	33	97	210	457	659	1 456
<b>Total</b>	<b>3 882</b>	<b>734</b>	<b>1 539</b>	<b>2 811</b>	<b>2 198</b>	<b>11 164</b>

## 7. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
<b>Semestres clos le 30 septembre</b>		
Carburant avions	2 432	2 972
Affrètements aéronautiques	252	337
Locations opérationnelles	364	301
Redevances aéronautiques	904	930
Commissariat	248	250
Achats d'assistance en escale	658	686
Achats d'entretien	531	539
Frais commerciaux et de distribution	437	555
Autres frais	968	1 091
<b>Total</b>	<b>6 794</b>	<b>7 661</b>
<i>Hors carburant avions</i>	<i>4 362</i>	<i>4 689</i>

Les « Autres frais » correspondent essentiellement à des charges de location et d'assurance.

Les charges externes concernant le groupe Martinair pour le semestre clos le 30 septembre 2009 s'élèvent à 207 millions d'euros dont 89 millions de charges de carburant avions.

## 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b><i>Semestres clos le 30 septembre</i></b>		
Salaires et traitements	2 712	2 701
Charges sociales	877	879
Charges de retraite	157	72
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	14	15
Autres	(69)	15
<b>Total</b>	<b>3 691</b>	<b>3 682</b>

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

Les frais de personnel concernant le groupe Martinair pour le semestre clos le 30 septembre 2009 s'élèvent à 67 millions d'euros.

### Effectifs moyens de la période

<i>Semestres clos le 30 septembre</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Personnel navigant technique	8 924	8 579
Personnel navigant commercial	22 917	22 997
Personnel au sol	74 281	75 456
<b>Total</b>	<b>106 122</b>	<b>107 032</b>

Les effectifs moyens concernant le groupe Martinair pour le semestre clos le 30 septembre 2009 sont de 1 826 équivalents temps plein.

## 9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b><i>Semestres clos le 30 septembre</i></b>		
<b>Amortissements</b>		
Immobilisations incorporelles	27	23
Immobilisations aéronautiques	662	645
Autres immobilisations corporelles	144	138
	<b>833</b>	<b>806</b>
<b>Dépréciations et provisions</b>		
Stocks	5	-
Créances	4	9
Provisions	4	57
	<b>13</b>	<b>66</b>
<b>Total</b>	<b>846</b>	<b>872</b>

Les amortissements, dépréciations et provisions concernant le groupe Martinair pour le semestre clos le 30 septembre 2009 s'élèvent à 30 millions d'euros.

## 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b><i>Semestres clos le 30 septembre</i></b>		
Exploitation conjointe de lignes et fret	37	(16)
Couverture sur flux d'exploitation (change)	100	(8)
Autres	(3)	22
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>(2)</b>

## 11. ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

- Semestre clos le 30 septembre 2009**

Les « autres produits et charges non courants » comprennent les impacts de la mise à la juste valeur de 15 Fokker 100 pour un montant de (15) millions ainsi qu'une provision de 49 millions d'euros correspondant aux indemnités à payer sur deux avions cargo ayant fait l'objet d'un arrêt d'exploitation.

- Semestre clos le 30 septembre 2008**

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008-09, le groupe a racheté 0,35% complémentaire du capital de KLM, portant ainsi sa participation à 99,10% représentant 49% des droits de vote. Cette opération s'est traduite par la constatation d'un écart d'acquisition négatif d'un montant de 16 millions d'euros qui a été repris en résultat.

## 12. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b><i>Semestres clos le 30 septembre</i></b>		
Produits des valeurs mobilières de placement	8	49
Autres produits financiers	52	117
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>60</b>	<b>166</b>
Intérêts sur emprunts	(123)	(116)
Intérêts sur contrat de location-financement	(61)	(81)
Intérêts intercalaires capitalisés et autres éléments non monétaires	(2)	10
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(186)</b>	<b>(187)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(126)</b>	<b>(21)</b>
Résultat de change	56	(49)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(99)	(361)
Dotation nette aux provisions	(7)	(16)
Autres produits et charges financiers divers	(1)	(1)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(51)</b>	<b>(427)</b>



Le coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers concernant le groupe Martinair pour le semestre clos le 30 septembre 2009 s'élèvent à 2 millions d'euros.

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 4,19% pour le semestre clos le 30 septembre 2009 (4,85% pour le semestre clos le 30 septembre 2008).

La variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers constatée au 30 septembre 2009 et 2008 est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant.

Au 30 septembre 2008, la dotation nette aux provisions incluait une perte de valeur des titres Alitalia pour un montant de 12 millions d'euros, la société Alitalia ayant été placée sous administration contrôlée avec déclaration d'insolvabilité. Cette dotation complémentaire portait la dépréciation totale à 100% des titres détenus.

## 13. IMPÔTS

### 13.1. Charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>		
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<i>Semestres clos le 30 septembre</i>		<b>(retraité)</b>
<b>(Charge) / produit d'impôt courant</b>	<b>2</b>	<b>(17)</b>
Charge de la période	1	(17)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	1	-
<b>(Charge) / produit d'impôt différé des activités poursuivies</b>	<b>239</b>	<b>5</b>
Variation des différences temporaires	(171)	(4)
Variation des taux d'imposition	-	-
(Utilisation) / activation des déficits fiscaux	410	9
<b>(Charge) / produit total d'impôt</b>	<b>241</b>	<b>(12)</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2008, le groupe a reconnu un impôt différé actif de 47 millions d'euros correspondant à des déficits fiscaux antérieurs de deux de ses filiales compte tenu des profits réalisés par ces dernières et des perspectives de recouvrabilité.

### 13.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres

Les impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres représentent une charge de 396 millions d'euros au 30 septembre 2009, contre une charge de 189 millions d'euros pour la période précédente.

Pour le semestre clos au 30 septembre 2009, ces impôts différés sont relatifs à la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie à hauteur de 360 millions d'euros et à la comptabilisation de la part optionnelle de l'OCEANE émise en juin 2009 à hauteur de 36 millions d'euros.

Pour le semestre clos au 30 septembre 2008, ces impôts différés étaient relatifs à la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie.

## 14. PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » au 30 septembre 2009 comprend pour l'essentiel la quote-part de perte de 16 millions d'euros du groupe Alitalia. Cette dernière reflète l'activité du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2009 compte tenu de l'entrée dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2009 et d'une clôture annuelle au 31 décembre.

## 15. RESULTAT NET – PART DU GROUPE PAR ACTION

### Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008 (retraité)
<i>Au 30 septembre</i>		
<b>Résultat net - part du groupe</b>	(573)	179
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-
<b>Résultat net - part du groupe</b> (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	<b>(573)</b>	<b>179</b>
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :		
- intérêts versés sur les obligations convertibles (nets d'impôt)	-	5
<b>Résultat net - part du groupe</b> (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	<b>(573)</b>	<b>184</b>

### Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

<i>Au 30 septembre</i>	2009	2008
<b>Nombre moyen pondéré :</b>		
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 780 782)	(1 674 919)
- d'actions propres achetées dans le cadre du plan de rachat d'actions	(1 179 249)	(665 156)
- d'autres actions propres achetées	(2 968 203)	(2 968 679)
<b>Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>294 291 044</b>	<b>294 910 524</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires :</b>		
- Conversion des obligations convertibles	-	22 609 143
- Exercice des stock-options	-	127 333
<b>Nombre d'actions ordinaires potentielles</b>	<b>-</b>	<b>22 736 476</b>
<b>Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>294 291 044</b>	<b>317 647 000</b>

## 16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2009			Au 31 mars 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Avions en propriété	10 250	4 201	6 049	10 690	4 100	6 590
Avions en location financements	4 707	1 158	3 549	4 115	1 022	3 093
Actifs en cours de construction	1 246	-	1 246	1 355	-	1 355
Autres	1 905	802	1 103	1 854	767	1 087
<b>Immobilisations aéronautiques</b>	<b>18 108</b>	<b>6 161</b>	<b>11 947</b>	<b>18 014</b>	<b>5 889</b>	<b>12 125</b>
Terrains et constructions	2 499	1 172	1 327	2 456	1 113	1 343
Installations et matériels	1 182	719	463	1 117	685	432
Actifs en cours de construction	210	-	210	237	-	237
Autres	894	608	286	944	643	301
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>4 785</b>	<b>2 499</b>	<b>2 286</b>	<b>4 754</b>	<b>2 441</b>	<b>2 313</b>
<b>Total</b>	<b>22 893</b>	<b>8 660</b>	<b>14 233</b>	<b>22 768</b>	<b>8 330</b>	<b>14 438</b>

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 3 878 millions d'euros au 30 septembre 2009 (3 399 millions d'euros au 31 mars 2009).

## 17. CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE

### 17.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2009, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278 actions d'une valeur nominale de 8,50 euros. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

Le capital et les droits de vote se répartissent comme suit :

	Au 30 septembre 2009		Au 31 mars 2009	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	12%	12%	12%	12%
Actions détenues par le groupe	2%	-	2%	-
Public	70%	72%	70%	72%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

## 17.2 Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>	<b>30 septembre 2009</b>	<b>31 mars 2009</b>
Réserve légale	70	67
Réserves distribuables	1 064	1 005
Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente	(671)	(1 503)
Autres réserves	2 877	3 674
Résultat net – part du groupe	(573)	(814)
<b>Total</b>	<b>2 767</b>	<b>2 429</b>

## 18. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	<b>Au 30 septembre 2009</b>			<b>Au 31 mars 2009</b>		
	<b>Non courant</b>	<b>Courant</b>	<b>Total</b>	<b>Non courant</b>	<b>Courant</b>	<b>Total</b>
Provisions pour avantages du personnel	857	-	857	799	-	799
Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle	326	179	505	368	173	541
Provision pour restructuration	-	7	7	-	10	10
Provisions pour litiges avec les tiers	32	315	347	67	292	359
Autres provisions pour risques et charges	111	49	160	100	5	105
<b>Total</b>	<b>1 326</b>	<b>550</b>	<b>1 876</b>	<b>1 334</b>	<b>480</b>	<b>1 814</b>

### Passifs éventuels

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas nécessairement été constituées dans ses états financiers.

#### LITIGES EN MATIERE DE LEGISLATION ANTI-TRUST

a) Enquête des autorités de la concurrence dans le secteur du fret aérien

Air France et KLM sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes anti-concurrentielles diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Au mois de juillet 2008, Air France et KLM ont conclu une composition pénale (Plea Agreement) mettant fin à la procédure anti-trust aux Etats Unis, moyennant le paiement d'une amende de 350 millions de dollars (210 millions de dollars pour Air France et 140 millions de dollars pour KLM) correspondant à 221 millions d'euros.

Au cours du second semestre de l'exercice 2008-09, Air France et KLM ont conclu des transactions mettant fin aux procédures anti-trust au Canada et en Australie. La transaction en Australie a donné lieu au paiement au cours du même semestre, d'une amende de 6 millions de dollars australiens soit 3,6 millions d'euros (3 millions de dollars australiens pour Air France et 3 millions de dollars australiens pour KLM). La transaction au Canada a donné lieu au paiement d'une amende, le 13 juillet 2009, de 9 millions de dollars canadiens, soit 5,6 millions d'euros (4 millions de dollars canadiens pour Air France et 5 millions de dollars canadiens pour KLM).

Martinair, filiale intégralement détenue par KLM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, est également concernée par l'enquête des autorités de la concurrence aux Etats Unis, en Europe, au Canada, en Australie et en Afrique du Sud.

Martinair a conclu un Plea Agreement aux Etats-Unis pour 42 millions de dollars (soit 28,4 millions d'euros) en juin 2008 et partiellement décaissé pour 4,7 millions de dollars ainsi qu'une transaction en Australie pour 5 millions de dollars australiens en février 2009 (soit 2,5 millions d'euros) et de 1 million de dollars au Canada (soit 0,7 million d'euros). La procédure en cours en Europe a également donné lieu à l'inscription d'une provision dans les comptes pour 24 millions d'euros. S'agissant de l'Afrique du Sud, Martinair n'a constitué aucune provision, le montant de la pénalité susceptible d'être encourue étant jugé peu significatif.

La procédure d'adoption d'une décision a été engagée par la Commission Européenne au début du mois de septembre 2009. La décision est attendue au cours du dernier trimestre de l'année 2009. La provision enregistrée dans les comptes au 31 mars 2008 pour faire face au risque d'une condamnation des sociétés du groupe par la Commission Européenne constitue toujours la meilleure estimation du risque encouru au 30 septembre 2009.

En sa qualité de société mère du groupe, Air France-KLM est considérée par la Commission européenne comme conjointement et solidairement responsable des pratiques illicites dont seraient responsables Air France, KLM et Martinair.

Les procédures en Suisse, au Brésil, en Corée du Sud et en Afrique du Sud, sont également toujours en cours à la date du 30 septembre 2009. Elles ne donnent pas lieu à la constitution de provisions, le groupe n'étant pas en mesure, en l'état de ces procédures, d'apprécier les risques qu'il encourt, risques qui, au regard des chiffres d'affaires concernés, ne sont pas significatifs pris individuellement.

#### b) Enquête de la Commission européenne dans le secteur du transport aérien (passage) entre l'Europe et le Japon

Air France et KLM, comme d'autres transporteurs aériens, ont fait l'objet, le 11 mars 2008, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête de la Commission Européenne concernant d'éventuels accords ou pratiques concertées dans le secteur des services de transport aérien (passage) entre les Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen et le Japon.

Le 13 février 2009, Air France et KLM ont répondu à un questionnaire de la Commission rappelant le contexte des relations aériennes entre la France et les Pays-Bas d'une part et le Japon d'autre part. Ces relations sont régies par des accords bilatéraux qui prévoient que les tarifs doivent être approuvés par les autorités de l'Aviation Civile des Etats concernés après entente entre les transporteurs aériens désignés dans le cadre de ces accords.

Un second questionnaire a été adressé au groupe par la Commission Européenne le 1er octobre 2009.

Le groupe n'est pas, à ce jour, en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données à ces investigations par la Commission européenne.

#### c) Actions civiles relatives au secteur du fret aérien

Au 31 mars 2009, plus de cent quarante procédures dites de « class action » étaient engagées aux Etats-Unis par des expéditeurs de fret à l'encontre de la société Air France, de KLM, de Martinair ainsi que des autres opérateurs de cargo.

Les demandeurs allèguent l'existence entre transporteurs aériens de fret d'une entente illicite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 dans la fixation des tarifs de fret incluant diverses surcharges que ces transporteurs perçoivent. Ils réclament, en conséquence, à ces transporteurs, outre le remboursement de frais d'avocats, le paiement de dommages et intérêts d'un montant non encore déterminé ainsi que des indemnités d'un montant triple à ces dommages et intérêts.

La plus grande partie de ces procédures a fait l'objet d'une centralisation devant l'Eastern District Court de New-York. Le groupe entend s'opposer à ces demandes. Comme les autres transporteurs, Air France, KLM et Martinair ont déposé, en juillet 2007, une « motion to dismiss » tendant au rejet des prétentions des demandeurs. Le 26 septembre 2008, le juge rapporteur a recommandé au District Judge de rendre une décision déboutant les plaignants de leurs demandes mais en les autorisant à introduire de nouvelles demandes fondées sur la violation des lois anti-trusts fédérales (Sherman Act claims). Il a également considéré que les plaignants ayant fondé leurs demandes sur la base de la violation du droit de la concurrence européen et/ou des lois anti-trusts adoptées individuellement par chacun des états des Etats-Unis devaient être déboutés de leurs demandes mais qu'en revanche ces plaignants ne devaient pas être autorisés à introduire de nouvelles demandes devant le Tribunal (« dismissal with prejudice »).

Par décision du 21 août 2009, le District Judge a suivi les recommandations du juge rapporteur sauf en ce qui concerne les plaintes fondées sur la violation des lois anti-trust fédérales qu'il a jugées recevables. Le groupe sera donc amené prochainement à déposer des conclusions en défense au fond.

A ce stade, le groupe Air France-KLM n'est pas en mesure d'apprécier les suites qui seront données à ces procédures, ni de décider d'un montant à provisionner.

#### d) Actions civiles relatives au secteur passage

Au 30 septembre 2008, deux procédures dites de « class action » ont été engagées aux Etats-Unis contre plusieurs transporteurs aériens dont Société Air France, KLM et Air France-KLM, respectivement à Philadelphie (« Mc Lafferty ») et à New-York (« La Flamme »). Les demandeurs allèguent l'existence entre transporteurs aériens d'une entente en matière de surcharges ou de tarifs sur les liaisons entre l'Europe et le Japon et sur les liaisons transatlantiques. La Court a rejeté la plainte Mc Lafferty le 20 octobre 2009. Une troisième procédure de class action a été engagée en Californie contre les mêmes transporteurs aériens sur la base des mêmes allégations mais concernant cette fois les routes transpacifiques.

Les sociétés Air France, KLM et Air France-KLM entendent s'opposer à ces demandes dont elles contestent le bien-fondé. A ce stade, Air France et KLM ont déposé dans ces deux procédures des « motion to dismiss » tendant au débouté des demandes. Le groupe Air France-KLM n'est pas en mesure d'apprécier les suites données à ces procédures qui n'en sont qu'à un stade préliminaire.

## AUTRES LITIGES

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas nécessairement été constituées dans ses états financiers.

#### a) Pretory

Société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols.

La compagnie a immédiatement saisi la Cour d'Appel de Paris d'un recours tendant à voir annuler la mise en examen qui lui a été notifiée. Bien que cette demande ait été rejetée, la société Air France entend contester sa mise en cause dans cette affaire.

#### b) Actionnaires minoritaires de KLM

L'association Vereniging van Effectenbezitters (VEB) ainsi qu'un actionnaire minoritaire de KLM ont assigné Air France-KLM (en sa qualité d'actionnaire titulaire d'actions de priorité) et KLM en vue d'obtenir une décision du Tribunal tendant à la reconnaissance d'un droit des minoritaires au versement d'un dividende plus élevé. Ces actionnaires minoritaires estiment que le dividende versé est injuste et inéquitable et que leurs droits n'ont pas été respectés.

Une procédure a donc été engagée devant le Tribunal d'Amsterdam. Cette procédure en est à une phase d'échanges d'une seconde série de conclusions. A ce jour, aucune audience n'a eu lieu et la Court n'a rendu aucune décision (interne). Il n'est pas possible d'en apprécier les suites.

#### c) AF 447

Une action civile a été engagée le 30 septembre 2009 devant un Tribunal de Houston (Etats Unis) par les ayants droit de deux passagers américains décédés le 1er juin 2009 dans l'accident du vol AF 447 Rio-Paris à l'encontre des sociétés Air France, Airbus, Honeywell, Rockwell et Thalès.

Cette action en responsabilité tend au versement de dommages et intérêts aux ayants droit des deux victimes par les sociétés précitées.

Les conséquences civiles de l'accident sont couvertes par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

A la connaissance d'Air France-KLM, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat et le patrimoine du groupe.

Hormis les points indiqués aux paragraphes ci-avant, la société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

## 19. DETTES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	<b>Au 30 septembre 2009</b>			<b>Au 31 mars 2009</b>		
	<b>Non courant</b>	<b>Courant</b>	<b>Total</b>	<b>Non courant</b>	<b>Courant</b>	<b>Total</b>
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	495	-	495	505	-	505
OCEANE	955	-	955	393	-	393
Emprunts obligataires	750	-	750	750	-	750
Emprunts location financement	3 535	543	4 078	3 381	512	3 893
Autres emprunts à long terme	2 713	1 044	3 757	2 835	761	3 596
Intérêts courus non échus	-	100	100	-	80	80
<b>Total</b>	<b>8 448</b>	<b>1 687</b>	<b>10 135</b>	<b>7 864</b>	<b>1 353</b>	<b>9 217</b>

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour un montant total de 661 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur unitaire de 11,80 euros. Le coupon annuel s'élève à 4,97%.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 556 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 661 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres.

## 20. AUTRES CREDITEURS

La diminution des « autres créditeurs » s'explique principalement par la diminution de la valeur des instruments dérivés de fuel.

## 21. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

### 21.1 Locations financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financements se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Au 30 septembre 2009</b>	<b>Au 31 mars 2009</b>
Avions	4 372	4 228
Constructions	278	293
Autres	242	274
<b>Total</b>	<b>4 892</b>	<b>4 795</b>

### 21.2 Locations opérationnelles

Le montant non actualisé des engagements de locations opérationnelles de biens aéronautiques s'élève à 3 882 millions d'euros au 30 septembre 2009 (3 946 millions d'euros au 31 mars 2009).

## 22. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Au 30 septembre 2009</b>	<b>Au 31 mars 2009</b>
IATA N + 1	710	1 441
IATA N + 2	996	1 473
IATA N + 3	1 105	1 128
IATA N + 4	586	456
IATA N + 5	335	-
Au delà de IATA N+5	-	-
<b>Total</b>	<b>3 732</b>	<b>4 498</b>

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 30 septembre 2009 diminue de 14 unités par rapport au 31 mars 2009 et s'élève à 88 appareils. Le nombre d'options reste inchangé sur la période avec 58 appareils. Les évolutions du carnet de commande s'analysent de la façon suivante :

- la livraison de 14 appareils au cours de la période ;
- la conversion de 4 commandes fermes d'un type avion en un autre type avion.

### **Flotte long-courrier**

#### *Passage*

Le groupe a reçu 6 Boeing B777. Au titre de ces mêmes avions, il n'a passé aucune commande ferme et n'a levé aucune option.

Au 30 septembre 2009, le carnet de commande du groupe pour la flotte long-courrier passage est composé de 12 Airbus A380, 16 Boeing B777 en commande ferme ainsi que de 2 Airbus A380, 2 Airbus A330 et 12 Boeing B777 en option.

#### *Fret*

Le groupe n'a reçu aucune livraison.

Au 30 septembre 2009, le carnet de commande du groupe au titre de l'activité long courrier fret est composé de 6 Boeing B777F (3 en commande ferme et 3 options).

### **Flotte moyen-courrier**

Le groupe a réceptionné 1 Boeing B737 et a converti 3 commandes fermes A321 en A320.

Au 30 septembre 2009, le carnet de commande du groupe est composé de 13 Airbus A320, 3 Airbus A321, 15 Boeing B737 en commande ferme, et de 10 Airbus A320, 11 Boeing B737 en option.

### **Flotte régionale**

Le groupe a reçu 3 Embraer 170 et 4 Embraer 190. Le groupe a converti 1 commande ferme Embraer 190 en Embraer 170.

Au 30 septembre 2009, le carnet de commande du groupe est composé de 14 Embraer 170 dont 10 options, de 14 Embraer 190 dont 6 options et de 16 CRJ1000 dont 2 options.



Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion		Année de livraison	IATA N+1	IATA N+2	IATA N+3	IATA N+4	IATA N+5	Au-delà de IATA N+5
A 320	au 30 septembre 2009	Commandes fermes	-	2	11	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	8	2	-
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	-	1	9	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	8	2	-
A 321	au 30 septembre 2009	Commandes fermes	1	-	2	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	1	2	3	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
A 330	au 30 septembre 2009	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	1	-	-
	au 31 mars 2009	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	1	-	-
A 380	au 30 septembre 2009	Commande fermes	3	1	2	3	3	-
		<i>options</i>	-	-	1	1	-	-
	au 31 mars 2009	Commande fermes	3	4	3	2	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	1	-	-
B 737	au 30 septembre 2009	Commande fermes	2	7	4	2	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	3	5	2
	au 31 mars 2009	Commande fermes	3	7	4	2	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	3	4	3
B 777	au 30 septembre 2009	Commande fermes	-	4	4	6	2	-
		<i>options</i>	-	-	-	6	4	2
	au 31 mars 2009	Commande fermes	6	6	6	4	-	-
		<i>options</i>	-	-	4	6	2	-
B 777 F	au 30 septembre 2009	Commande fermes	2	-	1	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	1	2	-
	au 31 mars 2009	Commande fermes	2	1	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	1	2	-
CRJ 1000	au 30 septembre 2009	Commande fermes	2	4	4	4	-	-
		<i>options</i>	-	2	-	-	-	-
	au 31 mars 2009	Commande fermes	2	4	4	4	-	-
		<i>options</i>	-	2	-	-	-	-
Emb 170	au 30 septembre 2009	Commande fermes	4	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	1	1	7	1	-	-
	au 31 mars 2009	Commande fermes	4	2	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	2	7	1	-	-
Emb 190	au 30 septembre 2009	Commande fermes	4	4	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	3	1	2	-	-
	au 31 mars 2009	Commande fermes	8	5	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	1	3	2	-	-

## 23. PARTIES LIEES

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2009, les relations du groupe avec ses parties liées n'ont pas évolué de façon significative tant en termes de montant qu'en termes de périmètre à l'exception de celles avec le groupe Alitalia, partie liée depuis le 25 mars 2009.

Ainsi, au cours du semestre clos le 30 septembre 2009, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros et supporté des charges de 4 millions d'euros vis-à-vis du groupe Alitalia.

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 14 octobre 2009, Air France-KLM a lancé l'émission d'un emprunt obligataire de 700 millions d'euros d'une durée de 7 ans. Le coupon est de 6,75%.

Dans le courant du mois d'octobre, le groupe a initié un plan de départ volontaire pour sa filiale Air France. Le périmètre ainsi que les modalités sont actuellement à l'étude en concertation avec les partenaires sociaux et devraient être arrêtés très prochainement. A ce stade, en l'absence d'un plan suffisamment détaillé, le groupe n'est pas en mesure d'en indiquer le coût.

Concernant l'enquête antitrust ouverte en Corée du Sud, dans le secteur du fret aérien, la société holding Air France-KLM ainsi que les sociétés Air France et KLM ont reçu de la part des autorités de la concurrence de cet Etat le 29 octobre 2009, une notification des griefs dont le texte, rédigé en coréen, est en cours d'analyse par les conseils du groupe.

Les trois sociétés du groupe mises en cause dans la notification des griefs entendent y répondre dans les prochaines semaines en faisant valoir divers arguments de droit et de fait .